

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS327

présenté par
M. Vercamer et M. Richard

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte économique actuel (effort d'économies sans précédent évalué à 1 milliard d'euros et tensions fortes sur les dépenses de santé), le respect de l'ONDAM en 2016 est assuré au prix d'un double risque : le transfert des déficits de l'assurance maladie sur les établissements de santé et les mises en réserve de crédits pesant sur les établissements de santé.

Aussi, cet amendement vise à supprimer les rectifications de l'ONDAM 2016.